

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
23/02/2016		F01116P0031

### 1. Intitulé du projet

"Lot A - Bâtiment E" du programme d'aménagement de la Caserne de Reuilly

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 36 : Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Le "lot A-bâtiment E", soumis à permis de construire, comprend une surface de 12 512,9 m <sup>2</sup> SHON et 11 653,7 m <sup>2</sup> SdP. Il est de ce fait soumis à examen au "cas par cas" (SHON comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> ).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet co-signé par deux maîtrise d'oeuvres porte sur la construction d'un ensemble de bâtiments neufs et réhabilités à destination de l'habitation et des commerces, répartis respectivement comme suit :

> par la maîtrise d'oeuvre MIR architectes :

- Un corps de bâtiment (pavillon d'entrée) de la caserne de Reuilly, dit "E", réhabilité en surfaces commerciales

> par la maîtrise d'oeuvre LIN architectes urbanistes :

- Un corps de bâtiment (aile sud) de la caserne de Reuilly, dit "AE" réhabilité en logements sociaux et accueillant à R+1/R+2 les locaux

communs du programme de la résidence étudiante, classés en ERP, ainsi qu'un local CINASPIC à RDC

- Un bâtiment neuf dit "A1" à R+6 et sous-sol, donnant sur la rue de Reuilly et accueillant 25 logements sociaux et un commerce

- Un bâtiment neuf dit "A2" à R+6 donnant sur la rue de Reuilly, et accueillant 12 logements sociaux avec une surface commerciale à rez-de-chaussée, associé aux commerces du bâtiment "A3".

- Un bâtiment neuf dit "A3" à R+7 et sous-sol, aligné sur le boulevard Diderot, comprenant un foyer résidence étudiante et trois commerces en rez-de-chaussée

L'emprise du chantier se fera en dehors du domaine public, dans l'enceinte de la caserne.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

## 4.2 Objectifs du projet

L'aménagement du "lot A-bâtiment E" s'inscrit dans le programme d'aménagement et de réhabilitation de la caserne de Reuilly.

Cette opération urbaine vise à :

- concevoir un lieu ouvert et traversant,
- créer de nouvelles liaisons de grande qualité afin d'établir un dialogue et une dynamique de réappropriation du territoire,
- mettre en valeur le patrimoine existant c'est-à-dire la volumétrie de la place d'Armes encadrée par les bâtiments d'origine,
- assurer l'intégration du site dans le quartier,
- prioriser la construction de logements locatifs et programmes d'utilités publics tels que les CINASPIC ( une résidence foyer et un local d'activité, type pépinière d'entreprise visant à renforcer l'activité locale),
- optimiser le foncier,
- proposer un programme locatif mixte de logements sociaux et de logements étudiants.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le bâtiment E a fait l'objet de travaux de désamiantage, curage et rénovation (août à décembre 2014) au niveau du rez-de-chaussée afin de créer la Maison de Projet.

La seconde phase de chantier (septembre 2015 à décembre 2016) correspond aux chantiers de curage, désamiantage, et déplombage de l'ensemble des bâtiments puis la démolition du bâtiment n°8 (angle rue de Reuilly et bd. Diderot).

Les travaux de viabilisation et les tracés des cheminements de chantier seront réalisés entre fin 2015 et début 2017.

La dernière phase correspond aux travaux de réhabilitation du bâti conservé et les travaux de constructions neuves. Ils seront réalisés de fin 2016 à mi 2019.

Un cahier des charges « chantier propre » a été rédigé et validé par Paris Habitat. Celui-ci vise à réaliser un chantier le plus respectueux possible de l'environnement.

Ces objectifs sont traduits dans le dossier de consultation des entreprises.

Par ailleurs, un travail important a été entamé en collaboration avec Ingerop management et Planète management pour leur rôle d'OPC - Ordonnancement, Pilotage et Coordination - afin d'élaborer un phasage de chantier prenant en compte l'ensemble des contraintes du site et en limitant autant que possible l'impact.

Une information du public sur le chantier est réalisée par Paris Habitat via la Maison de Projet, des réunions publiques, des affichages .

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet assurera :

- une couture urbaine du site avec son environnement en l'ouvrant et en le rendant traversant,
- un développement de la mixité sociale et fonctionnelle à travers la programmation immobilière : habitat dont des logements sociaux, commerces, services, locaux d'artistes et équipements,
- un dynamisme économique par la création d'emplois directs et indirects,
- un embellissement du cadre de vie par l'aménagement d'un parc central ouvert au public.

Le projet va mettre en valeur un patrimoine bâti historique (témoins de l'occupation militaire passée) grâce à :

- la réhabilitation de certains bâtiments,
- la démolition du mur d'enceinte de 3 m de haut qui ceint la caserne,

Le projet intègre le recours aux énergies renouvelables luttant ainsi contre les gaz à effet de serre

Il limite les eaux pluviales rejetées dans le réseau de ville via la création de toitures végétalisées, et permet également une dépollution du site.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait partie du programme d'aménagement d'ensemble de la Caserne de Reuilly. Paris Habitat, en tant qu'aménageur, a déposé un permis d'aménager le 31/12/2014. Ce permis d'aménager a permis la division foncière de la parcelle en la création de 5 lots de constructibilité. Une étude d'impact a été produite et une enquête publique a eu lieu du 21 septembre au 23 octobre 2015.

Le "Lot A - Bâtiment E" est soumis à demande de Permis de Construire (permis coque pour le bâtiment E et l'ensemble des commerces).

Il est également soumis à demande de Permis de Démolir (associé à la demande de permis de construire) pour le mur d'enceinte d'environ 3 mètres de haut. Le repage d'un puits RATP fait l'objet d'un permis de démolir, associé à la demande de permis de construire, Un permis de démolir a déjà été instruit pour le bâtiment n°8.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la demande de permis de construire du "Lot A - Bâtiment E".

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface terrain : 3 862 m <sup>2</sup>	
Surface habitation créée : .....	4776,1 m <sup>2</sup> SDP
Surface habitation créée par changement de destination : .....	1849,3m <sup>2</sup> SDP
Surface commerces/activités créée .....	1237,0 m <sup>2</sup> SDP
Surface commerces/activités créée par changement de destination : .....	550,4 m <sup>2</sup> SDP
Surface services publics créée : .....	2922,9 m <sup>2</sup> SDP
Surface services publics créée par changement de destination : .....	318,0 m <sup>2</sup> SDP
Surface services publics existants avant travaux : .....	5579,0 m <sup>2</sup> SDP

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

63-75, boulevard Diderot  
20-20bis rue de Reuilly  
34, rue de Chaligny Paris 750012  
référence cadastrale CS n°66

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 23 ' 10 " 0 Lat. 48 ° 50 ' 51 " 6

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'aménagement global de la caserne de Reuilly consiste à réhabiliter et réaménager les 5 bâtiments historiques de la caserne entourant la place d'armes, démolir les bâtiments des franges, et construire des bâtiments neufs en articulation avec les bâtiments anciens tout en préservant l'espace central - ancienne place d'armes.

Le programme immobilier prévoit des logements, une crèche, des ateliers d'art, des locaux commerciaux, le centre de formation de l'armée, un parking, un jardin ouvert au public, la création d'espaces communs (placettes).

Le permis d'aménager a défini 5 lots de construction/réhabilitation et un lot espaces verts. Il a fait l'objet d'une étude d'impact, de l'avis de l'Autorité Environnementale, d'une Réponse de la part de Paris Habitat, d'une enquête publique avec avis favorable du Commissaire enquêteur

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est occupé par 3 bâtiments existants (numérotés bâtiment n°3, bâtiment n°8, bâtiment n°4) et un mur de clôture de 3 mètres de haut en frange du boulevard Diderot.

Les bâtiments sont actuellement inoccupés hormis le bâtiment n°4 (dit bâtiment E dans le projet) dans lequel la Maison de Projet de la Caserne de Reuilly a été installée provisoirement.

Le CIRFA a quitté la caserne et a été relocalisé dans l'enceinte militaire du Fort-Neuf de Vincennes.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local de la Ville de Paris, approuvé les 12 et 13 juin 2006.

Lot A situé en zone Urbaine Générale (UG).

Le site est grevé par une obligation de réaliser 50 % de la surface hors oeuvre nette en habitation affectée au logement social (LS 50 %). Pour les terrains en bordure du boulevard Diderot, et une partie de la rue de Reuilly, les constructions nouvelles seront soumises à une hauteur maximale de 20 m. En dehors de ces axes, la hauteur plafond de la parcelle est de 31 m.

Le périmètre d'étude, est également grevé par plusieurs servitudes d'utilité publique (protection du patrimoine historique et naturel, aéronautique, ...).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche située à plus de 2,5 km.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement du département de Paris (PPBE). Le PPBE « fer » a été approuvé par arrêté préfectoral du 06 juillet 2012. la RATP a engagé des actions pour la résorption des Points Noirs de bruits (PNB) dans le 12ème arr. Selon les cartes du PPBE le lot A n'est pas concerné par des PNB

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Paris est dotée d'un Plan de Prévention du Risque Inondation. Le PPRI révisé a été approuvé par arrêté préfectoral le 19 avril 2007. Le site du projet se situe en dehors de toute zone à risque. Pas de Plan de Prévention de Risques Technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs sites BASIAS ont été recensés à proximité . Les sites BASOL sont éloignés (> 2,5 km). Plusieurs études de pollution ont révélées : dans le sol : la présence de métaux, d'hydrocarbures totaux, HAP, COHV et COT, dans les gaz du sol : la présence d'hydrocarbures, de BTEX, de tétrachloroéthylène, de trichloroéthylène et d'alkylbenzènes, et dans les eaux souterraines : la présence d'une phase flottante de 30 cm de haut, d'hydrocarbures, de cuivre, de plomb, de nickel et de zinc, de benzène
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe de l'albien-néocomien est classée en Zone de Répartition des Eaux.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le plan des servitudes, la totalité du lot A appartient au site inscrit : Ensemble Urbain à Paris.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site protégé au titre de Natura 2000 le plus proche est à plus de 3 km ; Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Sites de Seine-Saint Denis ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le contexte patrimonial historique dans lequel s'inscrit la caserne de Reuilly est riche (ancienne manufacture, présence de plusieurs monuments historiques inscrits à proximité comme l'hôpital Saint-Antoine) mais aucun des monuments historiques classés ou inscrits n'est présent sur le site. Par contre, le lot A coupe les périmètres de protection de certains monuments historiques. La caserne a également conservé quelques témoins de l'occupation passée.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne dispose pas de niveaux en sous-sol. Il n'est donc pas susceptible d'atteindre la nappe souterraine située à plus de 8 mètres de profondeur.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition d'un mur de clôture le long du boulevard Diderot, d'environ 3 mètres de haut, ainsi que la démolition du bâtiment à l'angle rue de Reuilly et bd. Diderot (permis de démolir déjà instruit). Par ailleurs les bâtiments existants doivent faire l'objet d'un curage, désamiantage et déplombage. Ces travaux entraînent donc la production de divers déchets. A ceux-ci s'ajoutent les terres polluées identifiées dans l'étude de pollution. L'ensemble des déchets/terres polluées seront évacuées dans les filières adaptées conformément à la réglementation en vigueur.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le "lot A - Bâtiment E" comprend 6 arbres ainsi que des parterres végétalisés. Ceux-ci présentent un intérêt faible au niveau floristique. La suppression des parterres arbustifs et l'abattage des arbres seront réalisés en dehors de la période de reproduction de l'avifaune. Le projet prévoit de replanter les arbres supprimés et de réaliser une végétalisation des toitures et espaces libres.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé dans un secteur urbain.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude est situé en zone de sismicité très faible. Aucune règle de construction parasismique ne s'applique en zone 1.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet aura un impact positif en matière de risque sanitaire pour la santé des usagers puisqu'il inclut des travaux de désamiantage des bâtiments ainsi qu'une dépollution du sol. Ces opérations seront réalisées par des entreprises certifiées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores seront occasionnées lors des travaux (fonctionnement des engins de chantier). La charte "chantier propre" de Paris Habitat sera mise en oeuvre pendant toute la durée du chantier. Des mesures spécifiques aux nuisances sonores ont été prévues (mesures de l'ambiance sonore, plan d'utilisation des engins bruyants). Les futures activités ne sont quant à elles, pas de nature à générer des nuisances sonores particulières. Les équipements techniques seront conformes à la réglementation en vigueur. Les bâtiments étant soumis au bruit de voies bruyantes, les nouvelles constructions posséderont une isolation acoustique telle que définie dans le Cahier des Prescriptions du lot.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éventuelles nuisances vibratoires seront liées à la phase des travaux. Comme pour les nuisances acoustiques, ces dernières vont faire l'objet de mesures spécifiques (mesure du niveau vibratoire, plan d'utilisation des engins vibrants).

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le site est localisé en milieu urbain où l'éclairage est très présent pour des raisons de sécurité et de confort.</p> <p>La politique du projet en matière de réduction des consommations énergétique va dans le sens d'une limitation de la pollution lumineuse : orienter les flux lumineux vers le sol, privilégier l'éclairage des parcours piétons.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase chantier est susceptible d'être à l'origine d'émissions de poussières notamment lors des démolitions. Des mesures spécifiques seront mises en place.</p> <p>Le projet une fois réalisé, n'engendrera pas de rejets significatifs de polluants dans l'atmosphère.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de chantier est source d'émission de déchets de diverses nature. Ceux-ci seront éliminés en filière adaptée, conformément à la réglementation.</p> <p>A terme, le projet va générer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des effluents : eaux usées, eaux pluviales, rejetées dans le réseau de la ville,</li> <li>- des déchets liés aux activités commerciales et aux logements.</li> </ul>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Conservation et mise en valeur des bâtiments d'intérêt historique (aile gauche de la caserne et du pavillon gauche d'entrée)</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va amener une nouvelle population sur un site aujourd'hui partiellement inoccupé. En effet, la Maison de Projet est installée dans le bâtiment E à titre provisoire.</p> <p>A terme, le "lot A - Bâtiment E" accueillera des logements étudiants, des logements sociaux et des activités/commerces</p>

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets identifiés et pouvant être cumulés avec le présent projet sont les suivants :

- Projet de création de la ZAC de la porte de Vincennes, Projet de création de la ZAC Bercy Charenton, Relogement de l'université Sorbonne Nouvelle au 33 rue de Picpus, Paris 12ème, Création d'un nouveau quartier : Charolais-Rotonde avec extension du secteur Charolais-Rambouillet, Réaménagement de l'Ilot Breguet et aménagement de l'espace Truillot, Aménagement du 63 boulevard de Charonne - Paris 11ème, Aménagement de la parcelle du 20-24 rue Basfroi – Paris 11ème, Aménagement du 49-53 boulevard Ménilmontant – Paris 11ème,
- Ensemble immobilier du 75 rue de Reuilly, Paris 12ème.

Globalement, les principaux effets cumulés des différents projets considérés sont positifs en phase exploitation car les opérations assurent :

- le développement d'une véritable offre alternative à la voiture tout en créant des continuités entre les différents modes,
- l'ouverture du quartier sur ses alentours,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la valorisation du paysage et la préservation du patrimoine historique du quartier,
- l'apport d'animation par le relogement de l'université Sorbonne-Nouvelle dans la rue de Picpus,
- le dynamisme économique du quartier via l'arrivée de nouvelles activités.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de lot A bâtiment E s'inscrit dans un Plan d'aménagement global de la caserne de Reuilly qui a lui-même fait l'objet d'une étude d'impact. Cette dernière, ainsi que les compléments fournis dans le cadre de la réponse à l'Autorité environnementale, et aux engagements pris en réponse au commissaire enquêteur, ont montré que le projet est globalement positif, tant en matière d'aménagement urbain (création de logements sociaux, d'équipements et de commerces, conservation et mise en valeur du patrimoine historique...) qu'en terme de réduction des nuisances durant le chantier et en termes de réduction des pollutions existantes (amiante, plomb et hydrocarbures dans le sol...), réduction des surfaces perméables, création d'espaces verts et de toitures végétalisées. Dans le cadre du présent PC relatif au lot A bâtiment E, les éléments fournis en annexe, font état de l'avancement des études dans le cadre du PC et confirment la démarche de Paris Habitat pour créer des bâtiments respectueux de l'environnement (traitement des eaux, réduction des rejets, économie d'énergie, qualité énergétique des bâtiments...).

Le cadre extrêmement urbain et imperméabilisé de l'état initial, les dispositions prises par Paris Habitat pour réduire au maximum les impacts et tendre le plus possible vers des bâtiments respectueux de l'environnement (au niveau du Permis d'aménager comme au niveau du Permis de construire), les éléments fournis dans le cadre de ce dossier de cas par cas, rendent une étude d'impact superfétatoire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude d'impact du programme d'aménagement de la Caserne de Reuilly
Réponses apportées par Paris Habitat à l'avis formulé par l'Ae le 17 juillet 2015
Réponses au PV de fin d'enquête

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Paris le, 15/02/2016

Signature

L'Adjoint au Directeur Général  
 Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage  
 et du Développement

Hélène SCHWOERER

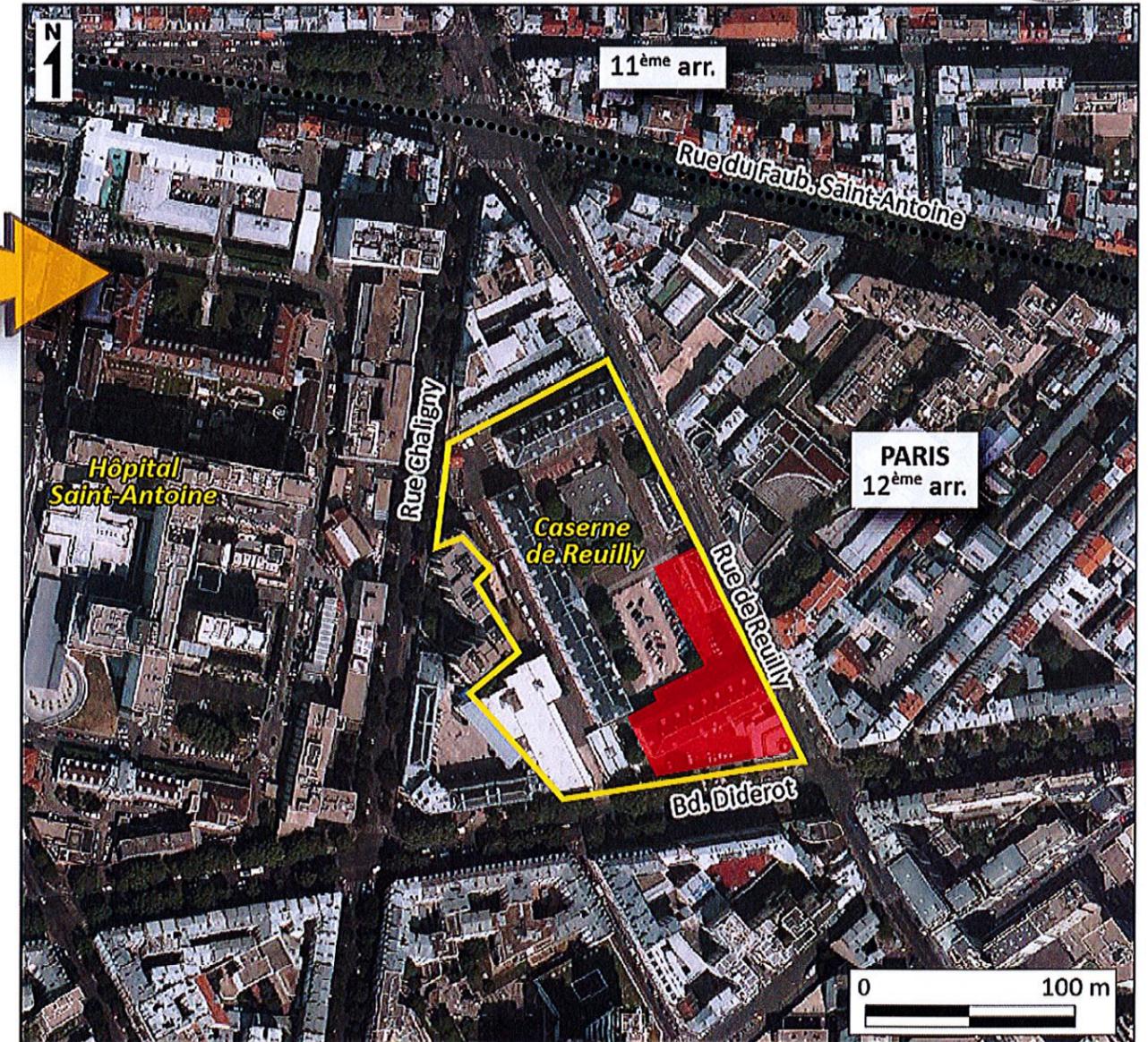
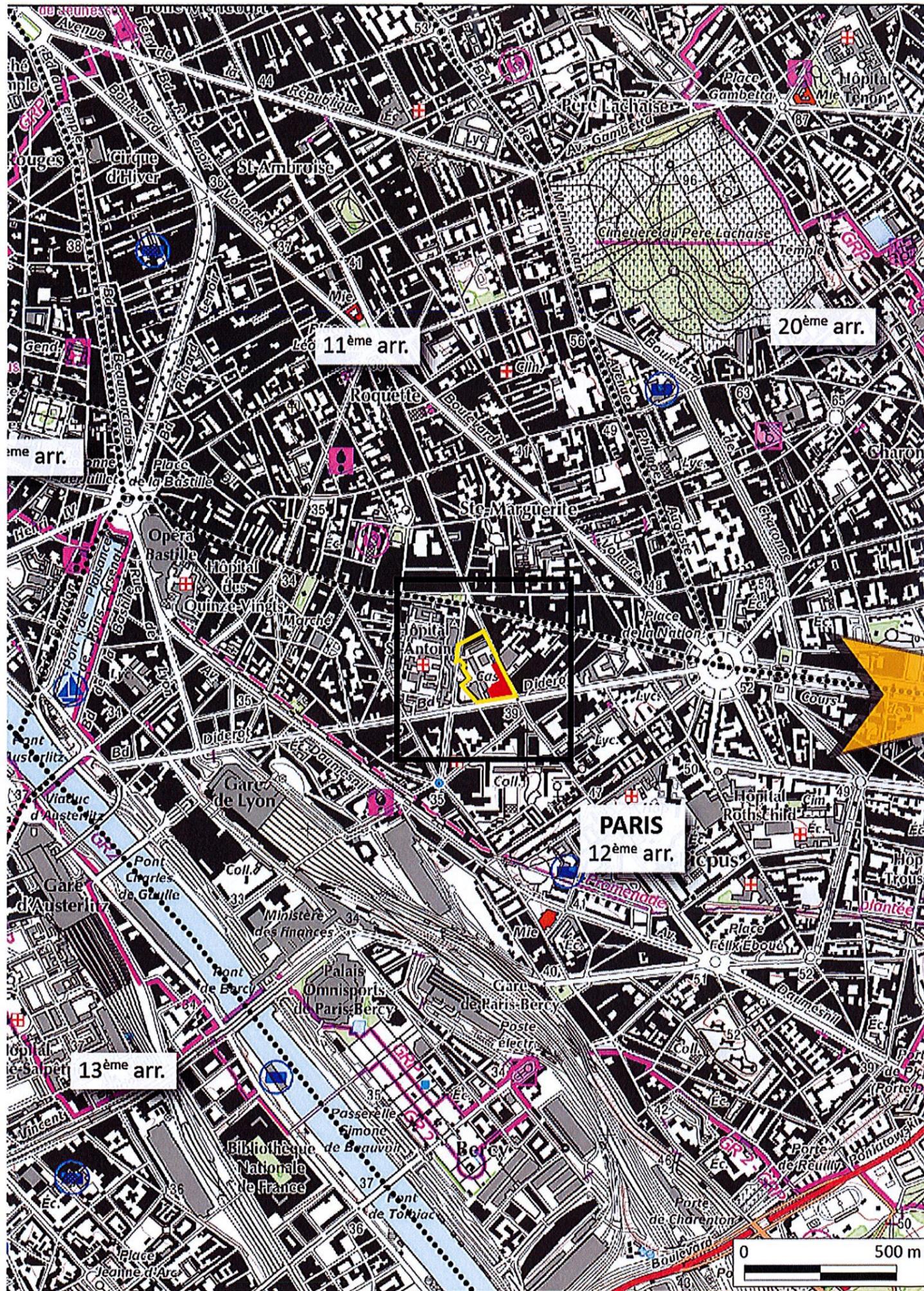


# Situation

-  Périmètre du « lot A - Bâtiment E »
-  Périmètre du programme d'aménagement de la Caserne de Reuilly
-  Limite d'arrondissement

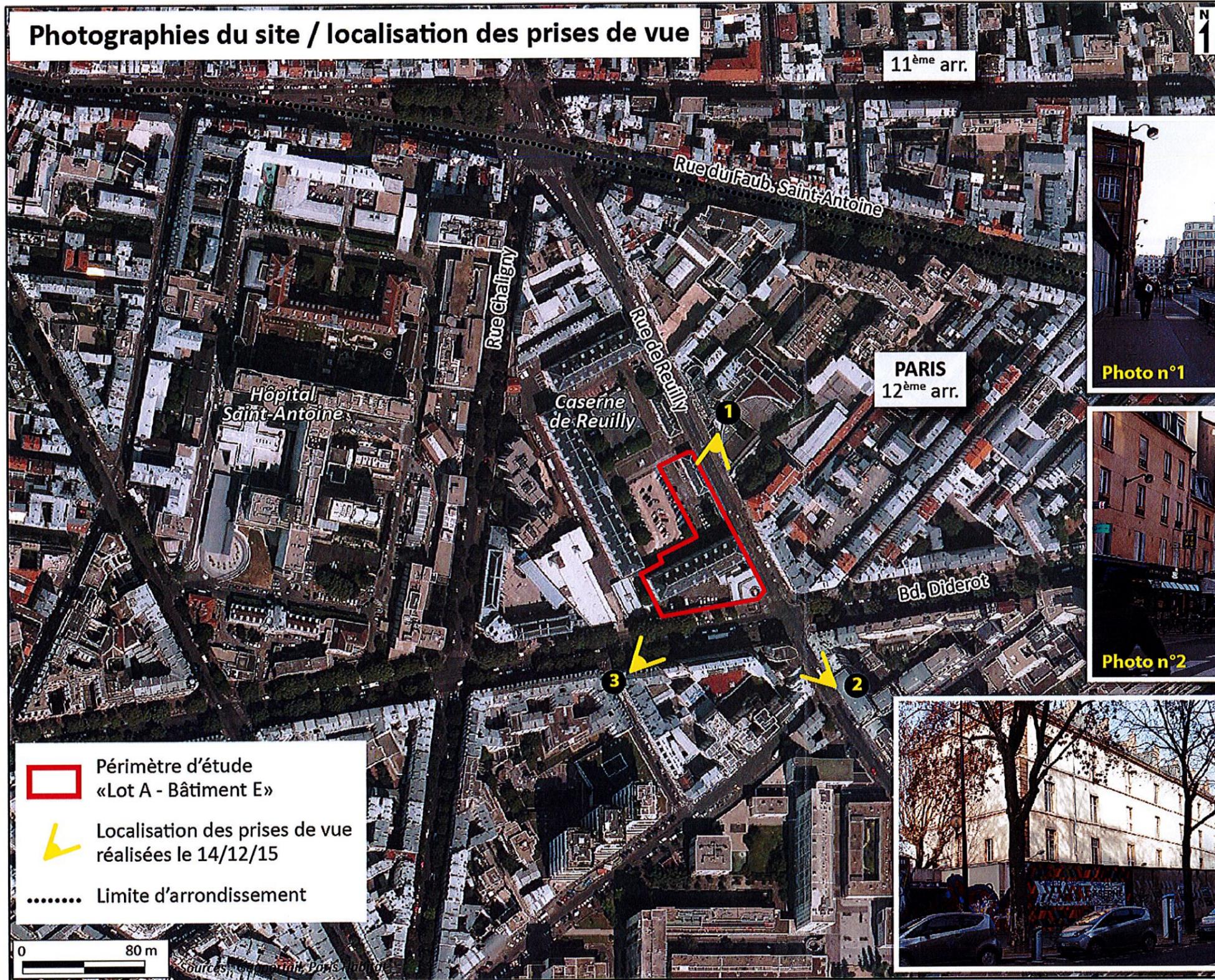
Sources : Geoportail, Paris Habitat

L'Adjoint au Directeur Général  
Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage  
et du Développement  
Hélène SCHWOEBER





# Photographies du site / localisation des prises de vue



-  Périmètre d'étude «Lot A - Bâtiment E»
-  Localisation des prises de vue réalisées le 14/12/15
-  Limite d'arrondissement

0 80 m

Sources : [www.paris.fr](#), [www.paris.fr](#)

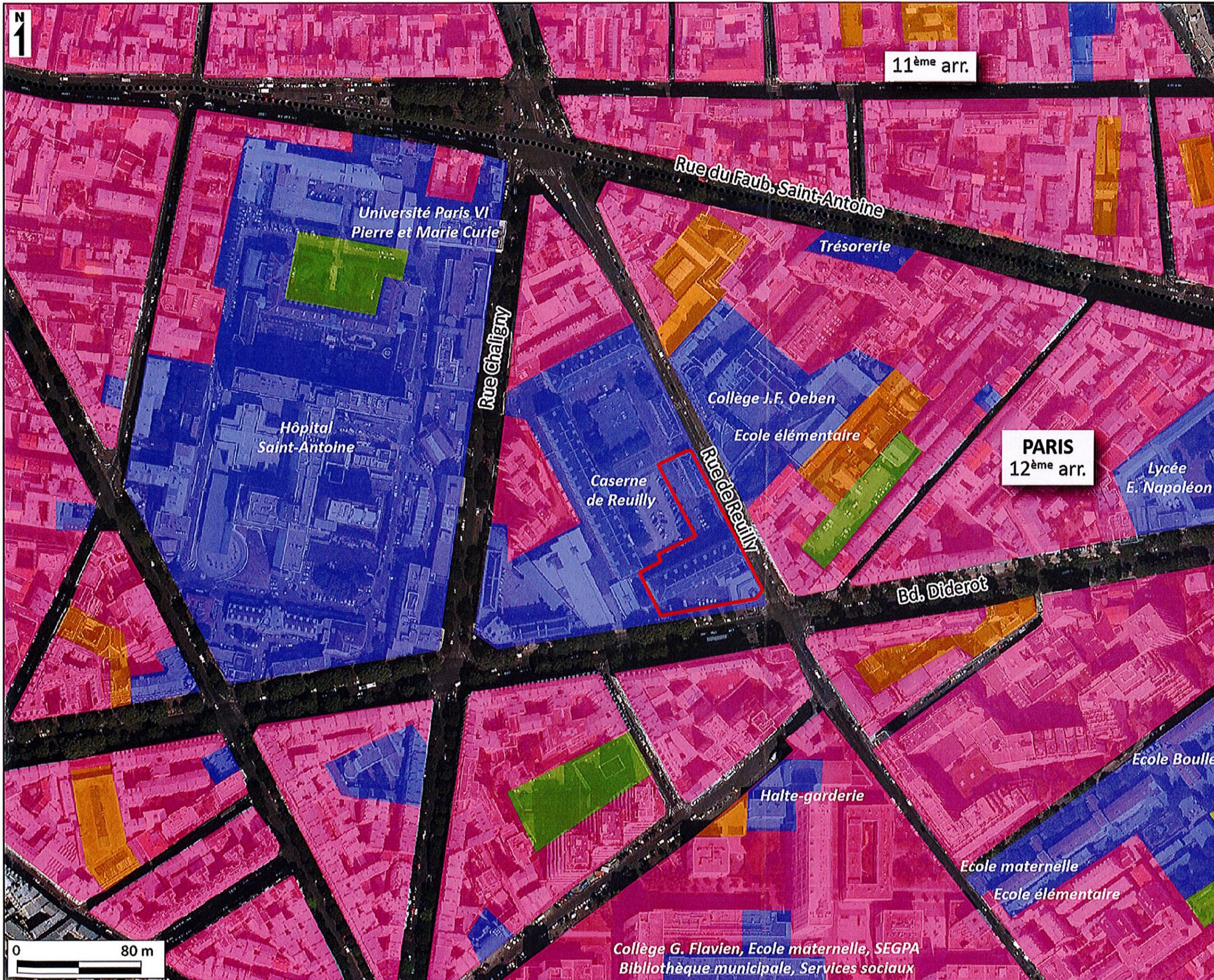


L'Adjoint au Directeur Général  
 Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage  
 et du Développement

Hélène SCHWOERER



PROJET D'AMENAGEMENT DE LA CASERNE DE REULLY - PRC	MAITRISE D'OUVRAGE	MAITRISE D'OEUVRE LOT A + BATIMENT E	N° LOT	PROJET	OBJET DU DOCUMENT	N° PLAN	INDICE	FORMAT	ECHELLE	PAGE
<b>ANNEXE 4 - PLAN DE MASSE ALTIMÉTRIE</b>	PARIS-HABITAT OPH 21 bis rue Claude Bernard, 75005 PARIS	LIN Architectes Urbanistes Franklinstrasse 15, D 10587 BERLIN MIR Architectes 91 rue Julien Lacroix, F 75020 PARIS	<b>LOT A BAT E</b>	<b>PRC</b>	DEMANDE DE CAS PAR CAS	ANNEXE 4	<b>A</b>	<b>A3</b>	<b>1/500</b>	<b>01</b>



# Occupation du sol



- Habitat collectif
- Activité
- Equipement
- Espace vert
- Lot A - Bâtiment E
- Limite d'arrondissement

Sources : Geoportail, Paris Habitat, IAU IDF